



Pour une première inscription

Les permanences pour le dépôt des dossiers auront lieu

- À partir 16 juin jusqu'au 3 juillet inclus, à la périscolaire les lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 7h30 à 11h et les lundi, mardi, jeudi de 17h à 18h,
- Du 9 juillet au 25 juillet inclus de 8h à 12 h en mairie
- Du 27 août 29 août de 8h à 12 en mairie

1/ Il faudra remplir une fiche d'inscription,

2/ Un lien pour accéder à votre portail famille vous sera envoyé,

3/ Il faudra fournir via votre portail famille, (votre quotient familial, votre attestation de responsabilité civile, les vaccinations).

4/ Si besoin Le PAI ainsi que le jugement en cas de divorce/séparation

L'inscription aux services périscolaires implique tacitement l'acceptation du règlement intérieur (disponible sur le site de la mairie ou en libre-service à la périscolaire).

Entre le 26 juillet et le 27 août AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITE.



Mairie d'Etoile-sur-Rhône
Service Vie Scolaire et Animation
Modalités d'inscription 2025/2026
Périscolaire / cantine / mercredi

Votre portail famille ne sera accessible pour la rentrée scolaire 2025/2026 UNIQUEMENT à partir du MERCREDI 9 JUILLET. Vous pourrez mettre à jour et/ou téléverser vos documents sur votre espace personnel.

Une permanence en mairie aura lieu du mercredi 9 juillet au vendredi 25 juillet inclus de 8h à 12h (pour toutes questions, paiements....)

L'inscription aux services périscolaires implique tacitement l'acceptation du règlement intérieur (disponible sur le site de la mairie ou en libre-service à la périscolaire).

Entre le 26 juillet et le 27 août AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITE.



Mairie d'Etoile-sur-Rhône
Service Vie Scolaire et Animation
Modalités d'inscription 2025/2026
Périscolaire / cantine / mercredi

Votre portail famille ne sera accessible pour la rentrée scolaire 2025/2026 UNIQUEMENT à partir du MERCREDI 9 JUILLET. Vous pourrez mettre à jour et/ou téléverser vos documents sur votre espace personnel.

Une permanence en mairie aura lieu du mercredi 9 juillet au vendredi 25 juillet inclus de 8h à 12h (pour toutes questions, paiements....)

L'inscription aux services périscolaires implique tacitement l'acceptation du règlement intérieur (disponible sur le site de la mairie ou en libre-service à la périscolaire).

Entre le 26 juillet et le 27 août AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITE.